



<https://latribunelibre.com/emploi/directeur-medico-social-mas-eam-f-h>

DIRECTEUR MEDICO-SOCIAL MAS-EAM F/H

Description

Missions :

Rattaché(e) au Directeur général, les missions du Directeur(trice) s'inscrivent dans les valeurs du service public et de l'Assurance Maladie.

- Il/Elle encadre une équipe pluridisciplinaire et gère les ressources humaines de l'établissement : développement d'un management de proximité, gestion administrative au quotidien, organisation du temps de travail, recrutement, formation continue, gestion des IRP, gestion des absences, communication interne.
- En lien avec les services du Siège Social de l'UGECA Rhône-Alpes, il/elle met à jour, conduit, fait évoluer et évalue la mise en œuvre des orientations définies à la fois dans le CPOM, dans le projet d'établissement et dans tous les projets qui le constituent.
- Il/Elle anime et relaie de la démarche d'amélioration continue de la qualité, la pilote et la fait vivre au sein des équipes – suivi et contrôle de l'utilisation des outils de la loi 2002-2, alimentation des tableaux de bord et des outils de reporting nécessaires au pilotage de l'établissement. A ce titre, il/elle est responsable, au niveau de l'établissement, de la sécurité des personnes et des biens.
- Il/Elle garantit et oriente l'activité de l'établissement en lien avec les objectifs du CPOM et des projets validés par l'UGECA. Il/elle garantit l'équilibre financier de l'établissement, assure l'élaboration et le suivi du budget, en tenant compte des cadrages du siège et de la réglementation.
- Il/Elle est membre du Comité régional des directeurs du Groupe et participe aux réunions médico-sociales regroupant l'ensemble des établissements médico-sociaux de l'UGECA Rhône-Alpes.
- Il/elle participe au travail de lien et aux réunions avec les Tutelles (ARS, Conseil Départemental...) et des différents partenaires et à la réflexion stratégique territoriale.

Le candidat retenu devra se conformer aux exigences de la Politique de Sécurité du Système d'Information de l'Organisme.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la diversité et de sa politique « Handicap », l'UGECA Rhône-Alpes étudie toutes candidatures dont celles de personnes en situation de handicap.

L'UGECA Rhône-Alpes incarne ses valeurs en matière de RSO en étant un acteur local engagé et responsable, en recherchant des solutions innovantes pour réduire son empreinte carbone tout en continuant à assurer des soins de qualité.

Qualifications

Organisme employeur

UNION GESTION ETS CAISSES
ASSUR MALADIE

Type de poste

Temps plein

Secteur

ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE
SÉCURITÉ SOCIALE

Lieu du poste

69089, FRANCHEVILLE,
FRANCHEVILLE, France

Salaire de base

50000 € - Salaire de base
57000 €

Date de publication

12 janvier 2026 à 12:04

Valide jusqu'au

11.02.2026

Savoir être :

- Disposer de réelles capacités relationnelles, managériales et pédagogiques (auprès d'équipes pluridisciplinaires), de capacités d'écoute et de décision.
- Être rigoureux, dynamique et force de proposition, et maîtriser la gestion de projet.

Savoir-faire :

- Connaître le champ du handicap et les enjeux du médico-social.
- Maîtriser la gestion financière (élaboration budgétaire) et des ressources humaines des établissements médico-sociaux.

Etre formé à la gestion des risques et à la qualité de la prise en charge, savoir promouvoir et accompagner le changement et fédérer des équipes pluridisciplinaires autour du projet d'établissement, en rendant compte de ses actions à la direction de pôle.

Contraintes particulières du poste :

- Déplacements sur le Siège de l'UGECAM RA (Saint Didier au Mont d'Or - 69)
- Astreintes dans le cadre d'un roulement

En nous rejoignant, vous bénéficiez :

- Convention collective UCANSS / Sécurité Sociale (salarié de droit privé)
- de 27 jours de congés à partir d'un an d'ancienneté
- de jours forfait (lié au statut cadre au forfait)
- d'une mutuelle d'entreprise
- d'un comité d'entreprise avantageux (chèques vacances, chèques cadeaux, remboursements abonnements, loisirs...)
- d'un salaire **sur 14 mois** avec reprise d'ancienneté et évolution annuelle
- **d'une prime d'intéressement**
- **1% logement**
- des **avantages famille** : congés maternité et congés payés supplémentaires par enfant à charge et d'une prime de garde d'enfant
- d'une restauration sur place avec tarif préférentiel
- d'un parking gratuit